

Passeport biométrique

Le passeport biométrique a une **validité de 10 ans**. Pour les mineurs, sa durée de validité est de 5 ans. Il n'est pas possible d'inscrire des enfants mineurs sur le passeport d'un tiers.

Prise de rendez-vous obligatoire : en ligne ou à l'accueil de la mairie. . *Aucun dossier ne pourra être traité en urgence sauf pour motif dûment justifié.*

Conditions d'attribution

Pour obtenir un passeport biométrique, vous devez remplir les conditions suivantes :

- › Avoir la nationalité française.
- › La présence du demandeur (majeur ou mineur) est obligatoire au moment du dépôt du dossier et du retrait du passeport.
- › Pour une personne mineure, être accompagnée d'un représentant légal muni de l'original de sa carte d'identité ou de son passeport.
- › La présence des enfants de moins de 12 ans est obligatoire au dépôt et au retrait du passeport.

Pré-demande en ligne

Il est possible d'effectuer une pré-demande de passeport en ligne sur le site Service-Public.fr et l'imprimer. Suite à cette démarche, vous devrez vous rendre au rendez-vous fixé pour finaliser la demande avec les pièces justificatives et le timbre fiscal.

[Effectuer une pré-demande de passeport en ligne](#)

Pièces à fournir :

- › **Photo d'identité de moins de 6 mois** (fournir 1 photo d'identité en couleur, de face, tête nue, sans sourire - forma 35x45mm - norme ISO/IEC 19794-5:2005).
- › **Timbres fiscaux** (86€ pour les majeurs, 42€ pour les mineurs de 15 ans et plus, 17€ pour les mineurs de moins de 15 ans).
- › **Justificatif de domicile à vos nom et prénom de moins d'1 an** (avis d'imposition ou de non-imposition, facture EDF, GDF, eau, téléphone, titre de propriété, contrat de location... - ou attestation d'hébergement, facture et pièce d'identité de l'hébergeant).
- › **Justificatif d'état civil** (carte d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans - ou - acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois).
- › Connaître de manière précise les **noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents**.
- › **Justificatif de nationalité française** si besoin.

À fournir en plus :

- > Pour une **1ère demande** : un document officiel avec photo (pour les majeurs).
- > Pour un **renouvellement** : l'ancien passeport.
- > Pour un **remplacement** pour perte/vol : déclaration de perte, document officiel avec une photo.
- > Pour une **modification** : l'ancien passeport, document officiel justifiant la modification (facture, livret de famille, jugement de divorce...).

Pour les mineurs :

- > Si **parents divorcés** : jugement de divorce.
- > **Si garde alternée** fournir en plus : justificatif de domicile des 2 parents, pièce d'identité des 2 parents, autorisation manuscrite du parent absent lors de la demande.
- > Le **mineur doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale** : père, mère, tuteur.

&nbs

Prendre un rendez-vous en ligne

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Oui Non

✓ Valider



HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h